



AVENI-Ré

**STRATEGIE ENVIRONNEMENT,
SOCIAL ET GOUVERNANCE (ESG)**

Destiné au plan stratégique

Yakhoub NEGRI Directeur de l'Administration et du Contentieux
12/07/2024

STRATEGIE ESG D'AVENI-Ré

INTRODUCTION

L'acronyme ESG désigne les facteurs « environnementaux, sociaux et de gouvernance » en entreprise. Il s'agit d'un ensemble de pratiques et de mesures utilisées pour évaluer une entreprise au-delà de sa performance financière.

La stratégie ESG est à différencier de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Si la RSE est une démarche volontaire d'intégration des préoccupations sociales et environnementales par les entreprises dans leurs opérations et leurs interactions, l'ESG, pour sa part, concerne des critères spécifiques évalués par les investisseurs pour mesurer l'impact et la durabilité d'une entreprise.

Consciente de la valeur de l'approche ESG, AVENI-Ré a décidé de l'inscrire dans son plan stratégique en cours d'élaboration et qui devrait être soumise à l'approbation de la prochaine réunion du Conseil d'Administration. Ce qui constituera le cadre de mise en œuvre de la stratégie ESG axée autour de neuf (09) points que sont :

1. Renforcement de la mise en œuvre des objectifs du développement durable ;
2. Harmonisation du cadre de mise en œuvre des lois, des politiques ; environnementales et sociales dans la zone ;
3. Financements durables ;
4. Gestion durable des ressources naturelles et promotion des ressources renouvelables ;
5. Réduction des pollutions, nuisances et des déchets ;

6. Renforcement des conditions d'hygiène, de sécurité et santé au travail ;
7. Communication, sensibilisation et Formation sur les questions environnementales, sociales et sécuritaire ;
8. Renforcement de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) d'AVENI-RE ;
9. Inclusion et prise en compte du genre.

La vision ESG d'AVENI-Ré sera présentée à travers les trois facteurs que sont l'environnement d'abord, le social ensuite et la bonne gouvernance enfin. En outre les perspectives seront abordées ainsi l'applicabilité dans la politique de souscription de la société.

I. Prise ne compte du facteur environnemental

Le facteur environnemental dans l'équation ESG se concentre sur la performance d'une entreprise en tant que gardienne de la nature. Il examine la façon dont une entreprise utilise les ressources naturelles et l'impact de ses activités sur l'environnement.

Le changement climatique, les ressources naturelles, la pollution et les déchets et les opportunités environnementales constituent les indicateurs d'évaluation.

A travers cette Politique, la Compagnie s'engage à promouvoir le développement durable sur le plan environnemental et social tout en poursuivant sa contribution à la croissance économique du continent africain. Compte tenu de la nature de l'activité d'AVENI-Ré, l'accent sera mis sur la consommation énergétique, la consommation de papier à

travers la mise en œuvre d'une politique de digitalisation et de gestion électronique des documents (GED).

Dans le cadre des opérations commerciales de visite et de gestion des risques, les ingénieurs de la société sont sensibilisés et outillés pour intégrer dans leur grille d'analyse les mesures de sûreté contre les risques environnementaux de toute sorte.

L'objectif est de donner les services et les produits d'AVENI-RE une protection efficace et sûre pour les populations et les investissements, et de contribuer à la prévention et à la maîtrise des risques environnementaux pour un espace sain et durable.

En résumé, la stratégie environnementale, dans le sens écologique du terme vise spécifiquement à orienter les activités de la Compagnie dans le sens du financement durable et viable à savoir :

1. Gérer les activités de la Compagnie à l'interne et à l'extérieur, en adoptant des solutions « vertes », « propres » et « sûres » comme par exemple une meilleure gestion des déchets produits par le personnel de la société ;
2. Créer les conditions de mise en œuvre du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de la Compagnie surtout dans la perspective du déploiement vers le nouveau siège en cours de construction ;
3. Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et promotion des ressources renouvelables à travers la participation à des opérations comme la journée diplomatique de l'arbre qui permis à chaque diplomate installé en Côte d'Ivoire de planter un arbre :

4. Inciter les partenaires et acteurs externes à promouvoir des produits et services financier durables et qui contribuent à la responsabilité environnementale et sociale.

II. Prise en compte du facteur social

Les indicateurs de performance sociale ESG peuvent inclure des éléments tels que la diversité, l'égalité des revenus, les taux d'accidents du travail, la philanthropie et les pratiques de travail des fournisseurs. L'objectif de ces facteurs est de mesurer dans quelle mesure l'organisation remplit ses obligations humaines dans les opérations, les chaînes d'approvisionnement mondiales et les communautés locales.

Le traitement qu'AVENI-Ré offre à son personnel prend en compte des indicateurs comme l'équité, l'inclusion et une rémunération juste. Ces trois indicateurs renforcent la fidélité du personnel et le sentiment d'appartenance. Pour les exercices 2022 et 2023 le turn-over de la société oscille autour 0%.

Le facteur social prend en compte la formation du personnel, la stabilité des emplois et la solidité des réseaux sociaux ; ces éléments sont essentiels pour vivre longtemps et en bonne santé. Des renseignements sur le soutien familial et social, la sécurité communautaire et le stress sont présentés par groupe d'âge.

A ce propos, dans son programme social, AVENI-Ré, à travers des journées de célébration pour la journée de la femme, la journée des mères, met les femmes à l'honneur à travers des cadeaux aussi bien pour le personnel féminin que pour les épouses du personnel masculin. Ces

pratiques renforcent le sentiment d'appartenance et influe directement sur la productivité.

La question du genre est au cœur des préoccupations sociales d'AVENI-Ré. Sur le personnel d'encadrement supérieur, nous notons une parité parfaite :

- Quatre directeurs opérationnels dont deux hommes et deux femmes ;
- Deux sous-directrices dont un homme et une femme ;
- 30% du personnel est du genre féminin.

Dans son environnement de collaboration, AVENI-Ré se montre responsable avec ses partenaires comme les fournisseurs à qui elle exige des services sociaux de qualité avant d'entrer en collaboration. AVENI-Ré ne travaille pas, par exemple, avec des sociétés qui ont un contentieux social lourd où qui ne paie pas les impôts.

En résumé, cette politique sociale se résume comme suit :

- Fidéliser le personnel à travers des opérations de promotion pour l'accès à la propriété immobilière ;
- La mise en place d'un cadre de travail aux normes d'hygiène, de sécurité et de santé ;
- La précision des rôles et des responsabilités de la Compagnie et de ses acteurs dans la mise en œuvre de la Politique ;
- Rendre compte de façon transparente des performances de la compagnie dans la mise en œuvre de sa politique E&S.
- Développer des actions favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone CIMA surtout dans le pays

d'implantation du siège et ceux des bureaux de représentation régionale : dans ce cadre le Président Directeur général à travers ses actions sociales est crédité des actions citoyennes et sociales dont entres autres :

- ✓ Appui à des orphelinats dans des villes ivoiriennes via le Ministère des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire ;
- ✓ Appui de la fondation Déo Gratias pour l'équipement de table-bancs d'une école dans les environs de Yamoussoukro ;
- ✓ Plusieurs dons de matériels pédagogiques et informatiques aux écoles, collège et lycée de la commune de Walaldé (Sénégal) ;
- ✓ Construction de forages à Walaldé ;
- ✓ Appui à des organisations féminines etc.

III. Le facteur gouvernance

Dans l'approche ESG, la gouvernance concerne le leadership d'une entreprise, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes et les droits des actionnaires.

Dans cette perspective, AVENI-Ré a doté à ses organes de gouvernance d'outils de travail comme la charte de bonne gouvernance, les TDR des comités, audit et gestion des risques et stratégie, rémunération et nomination ainsi que le cadre intégré de gestion des risques. S'y ajoute le cadre de la politique de placement, la politique de distribution de dividendes.

Ces outils permettent d'asseoir des bases saines d'une gouvernance vertueuse, éthique et responsable.

Plus précisément, le gouvernement d'entreprise s'apprécie autour des indicateurs suivants :

- Diversité au sein du conseil d'Administration : le conseil est composé de diverses nationalités africaines dont le Burkina Faso, le Gabon, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie. Sur le genre, le Conseil compte une femme ;
- La diversité au Conseil se lit aussi dans les profils métiers et le niveau de responsabilité occupé par les administrateurs dans leur organisation respective ;
- Le Conseil compte deux administrateurs indépendants, tous membres du Comité Audit et Gestion des Risques ;
- Rémunération des dirigeants est décidée par le Conseil conformément aux bonnes pratiques dans le secteur.
- Propriété et contrôle : l'actionnariat est diversifié et composée en grande majorité par des compagnies d'assurances de la zone CIMA, du Maghreb, d'investisseurs financiers et des personnalités africaines de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.
- Comptabilité de la société fait l'objet d'un audit annuel pour la certification des comptes à l'attention des actionnaires ; ce qui est une obligation réglementaire.

Pa ailleurs d'autres éléments sont à prendre en compte comme des éléments de structure de l'entreprise et qui sont relatifs à l'éthique des affaires, les pratiques anticoncurrentielles, la transparence fiscale et le rejet de toute pratique corrupive.

IV. Indicateurs de mesures des ESG

De plus en plus la responsabilité d'AVENI-Ré au regard des pratiques ESG se fait voir. L'environnemental dans ses aspects "économie d'énergie" et "production de papiers" constituent le point faible et ne tardera pas à s'améliorer avec la digitalisation des process.

Sous cette réserve, les progrès sont mesurables à travers :

- La nomination d'un responsable RSE qui aura, outre la politique RSE, la mission de suivre la mise en place de la stratégie ESG ; un comité de veille environnementale et sociale devrait être mis en place avec le déménagement vers le nouveau siège en cours de construction ;
- La poursuite de la réalisation annuelle de bilans médicaux pour les membres du personnel et les dirigeants ;
- L'amélioration de la rémunération du personnel ;
- Le renforcement de l'effectif des femmes dans les fonctions de management et opérationnel ;
- La Mise en place d'une politique de promotion et d'accompagnement des jeunes à travers un mécanisme de stages de formation et d'insertion des jeunes diplômés.
- La souscription d'une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- La réduction de l'empreinte écologique de la compagnie par l'adoption des supports dématérialisés pour l'organisation des réunions du Conseil d'Administration et des AG ;
- Le renouvellement de toutes les assurances au siège et dans les bureaux régionaux (Assurance santé, assurance multirisque

habitation, assurance décès-invalidité du personnel et des Administrateurs, Assurance d'Automobile pour l'ensemble de la flotte)

- L'octroi des dons à des fondations, associations et autres structures caritatives.

V. Perspectives ESG

Ces perspectives sont déclinées dans le nouveau plan stratégique en cours d'élaboration et se présentent comme suit :

- Concrétiser les neuf (09) engagements ESG ;
- Mise en place d'une évaluation continue de l'accomplissement des neuf engagements ESG d'AVENI-RE (définition des cibles, suivi des actions réalisées pour les atteindre) ;
- Mise en place d'un point d'avancement mensuel sur les engagements ESG avec la Direction Générale ;
- Réalisation d'un reporting annuel extra-financier d'AVENI-RE publié sur le site ; Publication et mise à jour sur la page dédiée sur le site web de la compagnie ;
- Organiser des événement (ex soirée de gala) pour célébrer les réussites d'AVENI-RE et renforcer notre présence dans le paysage CIMA et FANAF ;
- Mise en place d'une communication régulière sur les réseaux sociaux (LinkedIn) dédiée aux actions ESG réalisées par AVENI-RE.
- Social : développement de programmes sociaux avec les cibles en zone CIMA ;

- Investissement : orientation des placements financiers vers des produits ESG et locaux contribuant au développement de la zone CIMA ;
- Climat : assistance aux cédantes lors d'événements de promotion des programmes d'atténuation des effets des changements climatiques ;
- Le projet d'acquisition d'un logiciel comme le Dilistrust Governance en 2025 pour l'organisation des réunions du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales des Actionnaires et des réunions du Comité de Direction et divers Comités dans l'objectif de réduire l'utilisation des supports papiers avec des gains en temps ;
- L'intensification des dons aux cibles sociales.

VI. Prise en compte du facteur ESG dans la politique de souscription

La Politique de souscription a été modifiée pour prendre en compte les facteurs ESG. Cette modification porte sur la prise en compte de certains facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les critères de sélection qui gouvernent les décisions de souscription.

Il s'agit principalement d'exclure de nos souscriptions les risques ne respectant pas les aspects suivants :

Sur le plan Environnement

- Utilisation de l'énergie renouvelable ou efficacité énergétique ;
- Absence d'émission de gaz à effet de serre ;

- Gestion des matières résiduelles ou absence de pratique polluantes ;
- Protection de la biodiversité.

Sur le plan Social

- Respect des droits de la personne ;
- Inclusion, diversité et équité ;
- Relation avec les communautés.

Sur le plan Gouvernance

- Lutte contre la corruption ;
- Ethique financière.

Enfin, des restrictions en faveur de l'environnement touchent l'ensemble des souscriptions Non-Vie de la Compagnie. Sont notamment soumises à une analyse stricte, nos couvertures portant sur :

- Les industries liées au charbon et aux sables bitumeux
- Les risques atomiques ou d'énergie nucléaire, risques de contamination radioactive
- Toutes les polices spécifiques portant atteinte à l'environnement ainsi que les risques de pollution non accidentelles de l'atmosphère, des eaux, du sol et toutes autres atteintes à l'environnement.